

Délégation Affaires Juridiques et Institutionnelles (CD 17-18 décembre 2021)



sommaire

1. **Point Général**
2. **Paris Sportifs**
3. **Honorabilité**
4. **Convention LNB – prorogation de 6 mois**
5. **Modifications réglementaires**

1. Point Général

The background is a solid red color. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of movement and depth. These lines are part of a larger abstract design.

Réactivation du Comité Territorial Iles du Nord (CTBIN)

- Réactivation du **Comité Territorial des Iles du Nord (CTBIN)**, comprenant **St-Martin et St Barthélemy** : les Assemblées Générales (Extraordinaire et Elective) se sont tenues le 23 octobre dernier.
 - **M. Pascal PEUCHOT** (club des Pélicans de St Barthélemy) a été élu,
 - la convention de délégation FFBB – CTBIN a été établie pour l'olympiade

Participation des joueurs transgenre aux compétitions

Suite au Bureau Fédéral du 05/11/21 des courriers ont été adressés à la FIBA, au CNOSF et au Ministère des Sports.

En l'état, de concert avec la COMED, il est retenu le critère du sexe mentionné sur la carte nationale d'identité du licencié pour déterminer la catégorie de championnat (féminine/masculine) à laquelle il peut participer.

COVID / Pass sanitaire

- Dans les écoles primaires, interdiction de pratiquer un sport de contact ou collectif en intérieur,
 - **Aucune directive émanant du Ministère chargé des Sports ne concerne des restrictions de pratique dans les associations sportives ;**
 - Le Ministère chargé des Sports promeut **le maintien des activités sportives et du jeu.**
- Le protocole sanitaire fédéral se réfère aux **directives du Ministère des Sports** dont le respect impératif des **mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé.**

Problématiques :

- Les ARS consultées par les clubs demandent aux personnes vaccinées cas contact testées négatives de ne pas pratiquer de sport collectif pendant 7 jours ;
 - Certaines ARS affirment qu'après l'isolement de 10 jours en cas de positivité à la COVID, la personne doit observer pendant 7 nouveaux jours les gestes barrières ;
 - Interdiction fédérale de jouer pour les -12 ans cas contact pendant 7 jours car non vaccinés alors que le résultat d'un test négatif leur permet de retourner en classe.
- **Nouveauté** : dose de rappel exigé pour les vaccinés à compter du 15 décembre 2021 pour les 65 ans et plus et à partir du **15 janvier 2022** pour les **majeurs exclusivement.**

→ **Le protocole sanitaire fédéral reste en vigueur et applicable en l'absence de consignes gouvernementales contraires.**

Commission Fédérale de Discipline

CFD mi-saison 2021/2022

Nombre de dossiers au 17 décembre 2021

Total	Traités	En cours de traitement
40	27	13

Répartition des dossiers selon leur type de saisine

Total dossiers	Rapports arbitres	Saisine Secrétaire Général	Transmission CRD
40	18	20	2

Répartition des dossiers selon leur nature

Total	Objets des dossiers	Nombre de Dossiers
40	Faits de mœurs	7
	Propos racistes	2
	Violences verbales (provocations, menaces, insultes)	8
	Violences physiques (Altercations, Bagarres, Coups, Provocations)	14
	Qualifications irrégulières	4
	Non-respect du protocole sanitaire	5

En synthèse (à date) :

- ✓ Nombre de dossiers pour faits de mœurs égal à celui de l'ensemble de la saison dernière
- ✓ Dossiers pour violences physiques en augmentation par rapport à la saison dernière

Chambre d'Appel

mi-saison 2021/2022

Répartition des dossiers 11 traités – 4 en cours de traitement

Recours disciplinaires	Recours administratifs	Recours Financiers	Total
2	9	4	15
13,3%	60 %	26.7%	/

Répartition par origine des décisions frappées d'appel (= 15 dossiers)

Comités Départementaux	Ligues Régionales	FFBB	LNB
0	3	10	2
0%	20%	66,7%	13,3%

❖ Concernant les 10 recours contre des décisions prises par une commission Fédérale :

CF5x5	CCG	CHNC	CF Juridique Règlements	CFT
3	4	1	1	1
30%	40%	10%	10%	10%

Sur le fond des dossiers en appel (15 dossiers examinés) :

En matière administrative : 9 dossiers dont 7 traités			
Confirmation	Annulation sur la forme et nouvelle décision	Réformation sur le fond	Annulation sans nouvelle décision
2	2	3	0
28,5%	28,5%	43%	/

En matière financière : 4 dossiers			
Confirmation	Annulation sur la forme et nouvelle décision	Réformation sur le fond	Annulation sans nouvelle décision
2	0	2	0
50%	/	50%	/

En matière disciplinaires : 2 en cours de traitement
--

Activité des commissions

CCG :

LFB/LF2/NM1 :

- Seulement 2 procédures ouvertes à l'encontre des clubs sur le traitement des comptes 2020/21 (décisions notifiées dans les prochains jours) :
 - Toulouse BC (NM1)
 - Basket Lattes Montpellier MMA (LFB)
- Situations financières stables, voir renforcées pour la plupart des clubs suite à la crise sanitaire (rapport annuel 2020/21 en cours, possibilité de communiquer le rapport 2019/20 aux membres du CD)

CF/PN :

- Lancement de la plateforme FBI de collecte des données réussi : 95% des 616 clubs à jour (32 clubs non à jour dont 26 de PN)
- Début des auditions CCG des clubs CF/PN le mercredi 15/12 (4 sessions de 2 jours jusqu'en février)
- Annulation des sessions dépayssées CCG (remplacées par des visios). Le format des samedi d'information auprès des clubs CF/PN est en cours de réflexion

Activité des commissions

CAS :

- Près de 50 agents présents à la journée de formation annuelle organisée à Paris le 19 novembre
- Dossier Cergy
- Mise en place de 4 groupes de travail :
 - Conventions signées avec les agents étrangers
 - Modification des règlements FIBA
 - Outil de collecte des données des agents sportifs
 - Formation des agents sportifs

JIG/MIG :

- JIG, des difficultés, mais le dossier avance, + de 150 JIG déclarés, des réunions à prévoir au 1^{er} trimestre 2022 pour tirer les enseignements de ce nouveau format de formation
- Tous les JIG, clubs et les IRFBB sont en lien direct avec la mission JIG/MIG

2. Paris Sportifs

The background is a solid red color. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame. These lines are abstract and fluid, creating a sense of motion and depth. One line starts near the top right and curves downwards and to the left. Another line starts lower and curves more sharply to the left. A third line starts further down and curves towards the bottom left. These lines intersect and overlap, creating a dynamic composition.

Paris sportifs

- Derniers croisements : en 2015 et 2019
- mise en œuvre d'une nouvelle demande de croisement des fichiers dont les modalités (le périmètre) seront précisées lors du prochain Comité Directeur des 18 et 19 février 2022 pour la saison 2021-2022.

3. Honorabilité

The background is a solid red color. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of movement and depth. These lines are part of a larger abstract design.

Contrôle de l'honorabilité

Point de situation :

- Avant la saison sportive 2021/2022 :
 - Les **éducateurs sportifs professionnels** titulaires d'une carte professionnelle
- A partir de la saison 2021-2022, mise en place du contrôle de **l'honorabilité des licenciés** exerçant des fonctions :
 - **D'éducateur sportif (bénévole) ;**
 - **D'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS):**
 - Dans les structures fédérales (FFBB, CD/LR et associations sportives : le Président, le Trésorier et le Secrétaire Général
 - Dans les sociétés sportives affiliées : le gérant, le président, le directeur général, le président du directoire (en fonction de la forme de la société)
- Collecte des données requises et information préalable relative au contrôle honorabilité lors de la prise de licence et dans les règlements généraux (Titre III et IV)
- **Nombre de licenciés concernés par le contrôle : 40 000 à 50 000**

Le déploiement du contrôle

Constat : il est impossible de contrôler en une seule fois les 40 000 à 50 000 licenciés concernés de la FFBB

Phase 1 : Ciblage des entraîneurs intervenants en :

- **Championnat de France U15 et U18** (filles et garçons)
 - **Championnat régional U13 → U17/U18** (filles et garçons)
- Public cible : mineurs « fragiles », loin de leur domicile ...

Phase 2 : Ciblage des entraîneurs intervenant en :

- **Championnat départemental U9 → U17/18**
- Public cible : mineurs

Phase 3 : Ciblage de **tous les entraîneurs** ayant coché la case « entrainer une équipe » lors de la prise de Licence (hors phase 1 et 2)

→ Cible : jeunes adultes et adultes

Phase 4 : Ciblage des **exploitants d'EAPS** de la Fédération, des Ligues Régionales et des Comités Départementaux [à confirmer : le rattachement des licences avec les fonctions électives]

Phase 5 : Ciblage de tous les **exploitants d'EAPS clubs**

→ voir pour constituer les fichiers par région

Validation Bureau Fédéral du 05/11/21 : déploiement et mise en oeuvre du contrôle effectif Phase 1

Les suites du contrôle en cas de retour positif

- Suite à la réception d'une notification après le croisement par le Ministère des sports : Ouverture systématique d'un dossier disciplinaire pour la personne concernée.
- Validation lors du Bureau Fédéral du 05/11/21.
- Sur les modalités de saisine de la Commission Fédérale de Discipline (CFD) :
- Proposition au Comité Directeur :
Préconisation de maintenir en l'état les possibilités de saisine de la CFD selon les dispositions au Règlement Disciplinaire Générale (Président / Secrétaire Général)

4. Convention LNB

The background is a solid red color. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of motion or a stylized graphic element.

Convention LNB

Depuis la loi du 24 août 2021, la relation entre les fédérations et l'Etat évolue pour passer d'une tutelle de celui-ci vers un contrôle du respect d'engagements.

Les fédérations délégataires devront d'ici le 31 mars 2022, signer un contrat de délégation avec le Ministère des Sports et un contrat d'engagement républicain (d'ici fin 2024).

Pour obtenir leur délégation ministérielle, les fédérations devront également élaborer une stratégie nationale fondée sur les orientations nationales de la Ministre des Sports, fondée sur 5 axes.

1. La gouvernance et le fonctionnement démocratique ;
2. La protection des intégrités physiques et morales des personnes en particulier des mineurs, vis-à-vis notamment des violences sexistes et sexuelles ;
3. La promotion de l'éthique et de l'intégrité dans les activités et les compétitions sportives ;
4. L'engagement en matière de développement durable, par la réduction de l'impact sur l'environnement ;
5. Le soutien à la professionnalisation des associations et du développement d'emploi de qualité pour démultiplier l'impact sociétale du sport et la formation des éducateurs sportifs, arbitres, juges et dirigeants.

Convention LNB

Cette stratégie nationale devant être élaborée en concertation avec la Ligue Nationale de Basket et le contrat de délégation avec l'Etat n'intervenant qu'au terme du 1er trimestre 2022 :

→ Le Bureau Fédéral de la FFBB (05/11/21) propose au Comité Directeur de la FFBB et de la LNB de proroger la convention de subdélégation liant les 2 instances jusqu'au 31 décembre 2021 pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022.

Cela permettra :

- De repartir sur une période de saisonnalité (1er juillet / 30 juin),
- Prise en compte des éléments de la stratégie nationale et du contrat de délégation
- Pas d'avenant à effectuer avec la LNB au cours du 1^{er} trimestre 2022

→ Proposition au Comité Directeur de la FFBB : prorogation de la convention de délégation FFBB-LNB jusqu'au 30 juin 2022 (sous réserve de la décision des instances LNB)

5. Modifications réglementaires

Brûlage

I. Règlementation actuelle

I. Règlementation actuelle

Article 434 des RG – Equipes Senior 1 et 2 en championnat de France et Pré-nationale

[...]

7. Brûlage

a) Liste des joueurs « brûlés »

Les associations sportives ayant leur équipe 1 et 2 en championnat de France devront obligatoirement faire parvenir à la Commission Fédérale 5x5 avant le début des championnats :

- ***la liste des 5 meilleurs joueurs qui participeront régulièrement aux rencontres de l'équipe 1, et qui ne pourront, en aucun cas, jouer avec l'équipe 2***
- *la liste des 5 meilleurs joueurs qui participeront régulièrement aux rencontres de l'équipe 2, et qui ne pourront, en aucun cas, jouer dans une division inférieure.*
- *En cas de non transmission de la liste des brûlés avant le début des championnats, les associations sportives sont passibles d'une pénalité financière (voir chapitre « dispositions financières ») par rencontre disputée jusqu'à ce que la liste des joueurs brûlés soit déposée*

[...]

Infractions prévues:

- Pénalité automatique pour non transmission de la liste des brûlés à la CF 5x5 (par rencontre) – **50€.**
- Non respect des règles de participation/ non respect de la liste des brûlés – **Perte par pénalité de la rencontre.**

I. Règlementation actuelle

Article 318 des RG - Participations aux compétitions

1. Les équipes d'Union évoluent en championnats de France, pré-nationaux et coupe de France.
2. Chaque association sportive membre de l'Union Senior (US) doit présenter en son nom propre une équipe dans la (les) catégorie(s) représentée(s) au sein de l'Union. Concernant les équipes d'Union Jeunes (UJ), l'Union doit présenter dans au moins une des associations membres de l'Union une équipe dans la (les) catégorie(s) représentée au sein de l'Union. Pour le cas particulier où l'Union engage une équipe U18 M, un engagement en U17 M pourra être autorisé pour couvrir cette obligation.
3. [...]
4. L'équipe (ou les équipes) évoluant au sein des associations sportives membres de l'Union, dans la même catégorie que l'équipe évoluant sous l'Union est (sont) considérée(s) comme une (des) équipe(s) réserve(s) de l'Union et doit (doivent) donc se conformer aux dispositions réglementaires applicables aux équipes réserves. Les licences T et 1C sont autorisées à participer au sein de l'équipe d'Union.

PRINCIPES

- L'équipe de l'Union est l'équipe 1 des associations membres de l'Union.
- L'équipe 1 évolue nécessairement en championnats de France, pré-nationaux et coupe de France.
- Les associations membres de l'Union doivent présenter une équipe réserve dans la même catégorie que l'équipe de l'Union.
- L'équipe réserve de l'association membre de l'Union doit se conformer aux dispositions réglementaires applicables équipes réserves (v. article 434).

Brûlage

Propositions de modification réglementaire

II. Propositions de modifications

Le brûlage dans le cadre d'une Union.

La rédaction actuelle peut porter à interprétation

- Le nombre de joueurs brûlés en équipe 1:
 - Une liste de 5 meilleurs joueurs par association membre de l'Union?
- Ou
- Une liste des 5 meilleurs joueurs de l'Union pour toutes les associations membres de l'Union?

Nous proposons d'acter les principe suivants:

- Une liste unique des 5 joueurs qui participeront régulièrement aux rencontres de l'équipe 1 issus des associations membres de l'Union doit être communiquée à la CF 5x5.
- Supprimer la notion des « meilleurs joueurs »: « La liste des 5 ~~meilleurs~~ joueurs qui participeront régulièrement aux rencontres » (Article 434.7. des RG).

Les propositions de modifications poursuivent les objectifs suivants:

- Être conforme à l'esprit de la réglementation des Unions,
- Ne pas fausser le championnat inférieur,
- Permettre à des joueurs de ne pas faire que le banc, et pouvoir aller jouer certains week-ends dans des divisions inférieures.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

